

Envoi des feuilles de match

En vue d'alléger les finances des clubs et remédier aux problèmes de distribution de l'époque, il avait été décidé, en début de saison 2020-21, de ne plus envoyer chaque semaine les feuilles de match.

Les deux clubs doivent garder toutes feuilles des différentes rencontres jusqu'au 30 juin.

En cas de remarque sur la feuille concernant un incident ou un fait de match, il avait été demandé aux clubs de l'envoyer au secrétaire provincial au plus tard dans les 48h.

Force est de constater que cette prescription n'est pas toujours respectée. Ce fut d'ailleurs à nouveau le cas cette semaine.

Je vous adresse un dernier rappel concernant cette prescription.

Une amende une amende de 50 € sera systématiquement appliquée aux clubs fautifs pour chaque infraction.

Si celle-ci n'est toujours pas suivie, nous en reviendrons à l'ancienne procédure par envoi postal.

Philippe Winand

Secrétaire provincial